

Découvrir les hêtraies sur la commune de Pavezin



Une randonnée proposée par Suz

La plus grande partie de cette randonnée se situe dans les hêtraies. Elle est parfaite les jours de grand soleil ou de grand vent. Elle domine le village de Pavezin.

Durée	3h 45	Difficulté	Moyenne
Distance	9,70 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	341 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	338 m	Commune	Pavezin (42410)
Point haut	814 m	Régions	Massif central, Massif du Pilat
Point bas	503 m		



Trace n° 98695

Description

Parking de la place de l'école de [Pavezin](#) où on peut laisser les véhicules.

(D/A) Prendre à gauche la D30 sur quelques mètres puis le premier chemin à gauche. Il descend sur environ 1 km et rejoint la départementale.

(1) L'emprunter à gauche sur une centaine de mètres puis la voie communale goudronnée, à gauche, direction "Bois Colombet". Au hameau, continuer tout droit jusqu'au croisement de chemins près du ruisseau.

(2) Prendre à droite, traverser le ruisseau et remonter en suivant le balisage jaune et Blanc (Pavezin). Attention, après une centaine de mètres, ce chemin bifurque à droite puis, après 200 m environ, à gauche et sort de la forêt.

(3) Tourner à gauche en lisière puis tourner à droite en bordure des arbres. Continuer en montée pour arriver à la crête au lieu-dit "Le Grattey"

(4) Virer à gauche, traverser la départementale et continuer le chemin perpendiculaire à la route. Balisage Marron. Il vous conduit au lieu dit "Grange Rouet".

(5) Au hameau de Grange-Rouet, monter à droite en direction de l'auberge, traverser le parking dans sa longueur et prendre à droite le sentier. Au croisement suivant, redescendre sur la gauche.

Pour les courageux: il est intéressant de prendre à droite et de monter une centaine de mètres pour découvrir la vallée du Rhône et le Col de l'Oëillon. En descendant, prendre le temps d'observer les hêtraies sur votre gauche... l'une d'elle vous surprendra par des sculptures.... Arriver sur la Route de Grange Rouet.

(6) Prenez la route goudronnée communale sur la droite une centaine de mètres. Après environ 300 m, emprunter la piste forestière à droite (balisage Jaune et Blanc). Croiser un chemin et continuer jusqu'à l'entrée d'un virage à droite de la piste forestière.

(7) Quitter le balisage Jaune et Blanc, mais rester sur la piste qui s'oriente au Sud après le virage et rejoint un terre-plein qui est aussi un carrefour de chemins.

(8) Prendre le sentier qui descend à gauche et le continuer toujours sur la gauche. Arriver au Col de Pavezin. *Vue sur les Alpes.*

(9) Bien traverser le carrefour en direction de l'auberge, à gauche de la Croix (au centre du carrefour) et prendre immédiatement à gauche le chemin ombragé entouré de murets de pierre près de la borne à incendie et du panneau d'affichage de la mairie de Pavezin. Ce chemin mène très vite au village puis à gauche à la D30 et au parking de l'école (D/A).

Informations pratiques

(5) Auberge ouverte tous les jours sauf le mercredi.

Restaurant

Point d'eau

(9) Auberge.

À voir

(6) Sculptures dans la hêtraie

Points de passage

D/A Parking place de l'école de Pavezin

N 45.466338° / E 4.670624° - alt. 583 m - km 0

1 Départ D30, prendre à gauche [

N 45.469338° / E 4.661494° - alt. 514 m - km 0.82

2 Traversée du ruisseau

N 45.464447° / E 4.656344° - alt. 540 m - km 1.61

3 Sortie de forêt

N 45.465275° / E 4.654134° - alt. 589 m - km 1.88

4 Lieu-dit "Le Grattey, prendre à gauche

N 45.463364° / E 4.648855° - alt. 660 m - km 2.41

5 Grange-Rouet. Auberge

N 45.452557° / E 4.650658° - alt. 779 m - km 3.95

6 Sculptures sur hêtres

N 45.453851° / E 4.658468° - alt. 755 m - km 4.97

7 Quitter le balisage jaune et blanc et poursuivre l

N 45.460083° / E 4.677008° - alt. 774 m - km 6.68

8 Terre-plein. Prendre sentier à gauche

N 45.455447° / E 4.677308° - alt. 771 m - km 7.35

9 Auberge. Point d'eau - Col de Pavezin (652 m)

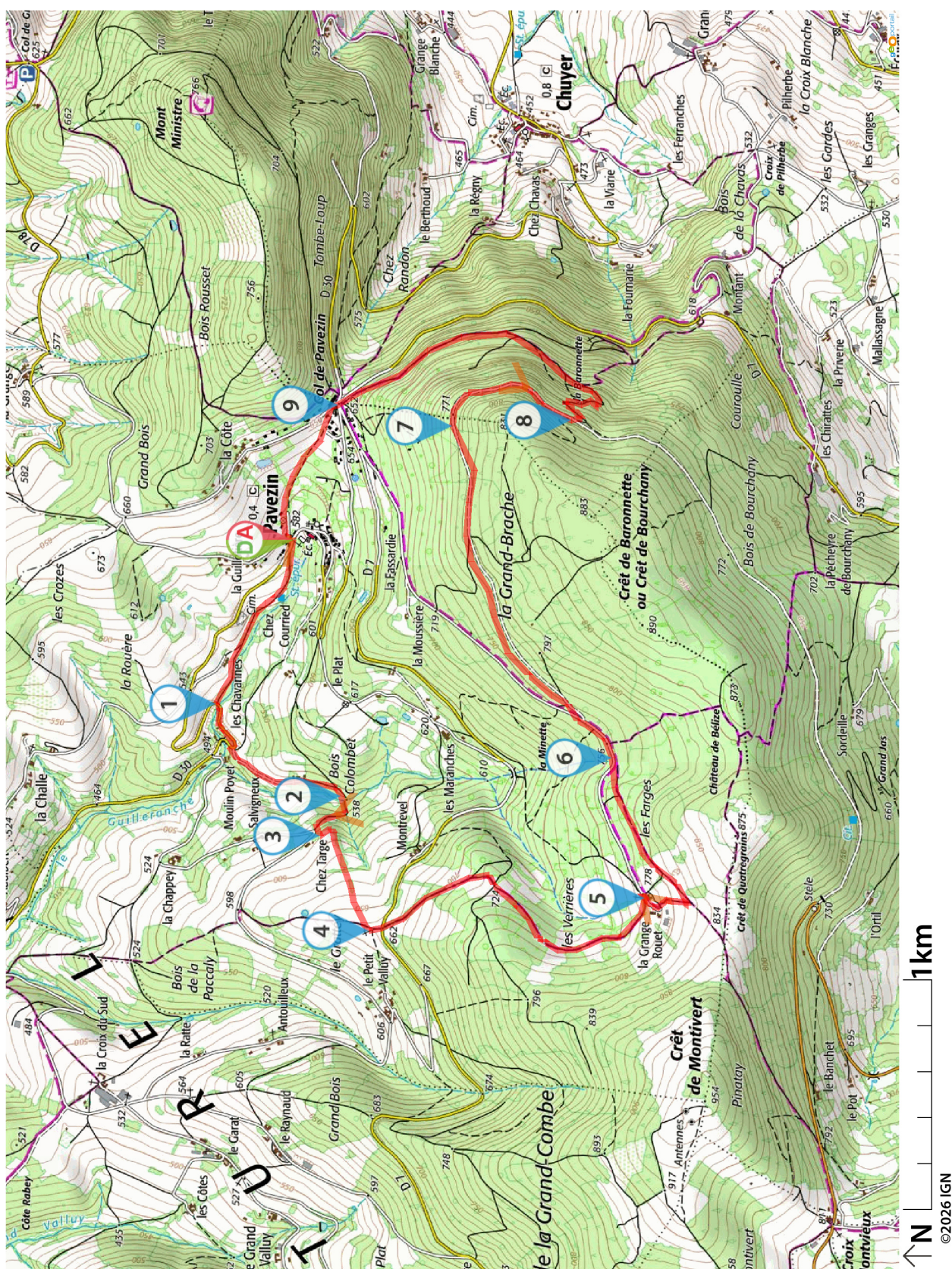
N 45.464568° / E 4.678166° - alt. 651 m - km 9.02

D/A Place de l'école de Pavezin

N 45.466373° / E 4.670742° - alt. 583 m - km 9.7

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-decouvrir-les-hetraies-sur-la-commune-de/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

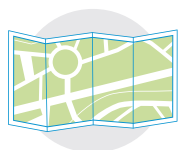
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



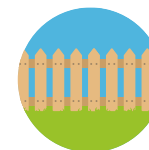
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



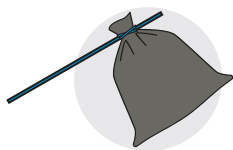
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.